

MAIRIE DE MONPAZIER

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 septembre 2014

Présents : Mmes DUFFA Jeanine, GANNERAY Marie-France, MOREAUD Maylis et PEREIRA Edèll et MM BERLIOZ Alain, DUPPI Fabrice, GIPOULOU Jean-Jacques, MORISSE Pierre.

Absents excusés : Mmes DEJOS Stéphanie (donne procuration à GANNERAY Marie-France), TAUDIERE Josiane (donne procuration à DUPPI Fabrice), SABROU Charlotte (donne procuration à DUFFA Jeanine) et MM. LAFON Bernard (donne procuration à MOREAUD Maylis), LEJUEZ Christian et RAYSSAC Marc.

Secrétaire de séance : M. MORISSE Pierre.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 21h10.

Il demande si tous les membres du Conseil municipal ont bien reçu la note explicative et les documents avant la réunion.

Madame DUFFA demande que les noms des votants soient détaillés sur le compte-rendu.

Monsieur le maire souhaite revenir sur la polémique lancée lors de la réunion du 20 juin dernier sur sa fonction de maire et de président d'association. Il rappelle qu'il n'y a pas de conflit d'intérêt entre un maire (ou un élu) et un président d'association (ou un membre de bureau) s'il n'y a pas d'échange lucratif ou de rémunération.

Article L 432-12 du code pénal : *« la commune est représentée dans les conditions prévues par l'article L. 2122-26 du code général des collectivités territoriales et le maire, l'adjoint ou le conseiller municipal intéressé doit s'abstenir de participer à la délibération du conseil municipal relative à la conclusion ou à l'approbation du contrat. »*

Article L2131-11 du code général des collectivités territoriales : *« Sont illégales les délibérations auxquelles ont pris part un ou plusieurs membres du conseil intéressés à l'affaire qui en fait l'objet, soit en leur nom personnel, soit comme mandataires. »*

Le compte rendu de la réunion du 20 juin 2014 est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

D01 ➤ DM sur budget communal « Admission en non valeur » pour 1 334.20€

Monsieur le percepteur demande l'admission en non valeur relative de divers titres définitivement irrécouvrables sur les années 2005 à 2010.

752€ pour la SARL Ponlapiche et 582.20€ pour divers droits de place, soit au total 1 334.20€. Mandatement au compte 6541 de ces deux sommes par Décision Modificative afin de ne pas apurer le chapitre 65.

Abandon de créances pour 1 334.20€ et inscription au compte 6541.

2 abstentions : Mme MOREAUD (avec procuration de M. LAFON)

D02 > DM sur budget communal « logement conventionné : remboursement de la caution de départ »

Etant donné le départ anticipé en juillet de la locataire du logement conventionné rue de l'Ormeau du Pont, celle-ci a demandé le remboursement de la caution d'entrée soit 417€.

Transfert de 417€ du compte 022 vers le compte 165.

Accord du Conseil à l'unanimité.

D03 > Marché Eglise : Avenant plus value et moins value (lots 1 - 2 et 3)

Dans le cadre de la réalisation des travaux de l'église (tranche ferme), Monsieur le Maire informe que des modifications de prestations doivent être apportées, par un avenant concernant les entreprises suivantes :

- Entreprise Dagand Lot 1 : plus-value de 163.04 € HT soit 195.65€ TTC
- Entreprise Lavergne Lot 2 : moins value de 794.00 HT soit 952.80 TTC
- Entreprise Bouyssou Lot 3 : plus-value de 944.80 € HT soit 1133.76€ TTC

Les lots 1, 2 et 3 entraînent une plus value de 376.61€ TTC. Monsieur le Maire précise qu'il reste environ 40 000€ de travaux à payer aux entreprises avec une fin des travaux en octobre 2014.

4 abstentions : Mmes MOREAUD (avec procuration de M. LAFON) et DUFFA (avec procuration de Mme SABROU).

D04 > Marché Eglise : Tranche ferme uniquement retenue

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal par délibération en date du 22/04/2013 et du 05/11/2013 a retenu les entreprises de l'ensemble du marché de l'église, marché qui comprend une tranche ferme et trois tranches conditionnelles.

Aussi, il propose de ne retenir que la tranche ferme du marché, les autres tranches feront l'objet d'une nouvelle délibération.

Mme MOREAUD regrette une décision tardive.

4 abstentions : Mmes MOREAUD (avec procuration de M. LAFON) et DUFFA (avec procuration de Mme SABROU).

D05 > Proposition d'un emprunt court terme sur le budget communal en attente du solde des subventions et remboursement de la ligne de trésorerie actuelle du crédit agricole.

La ligne de trésorerie du Crédit Agricole arrivant à son terme, monsieur le Maire propose son remboursement par un emprunt à court terme de 160 000€, dans l'attente du solde des subventions, notamment pour les travaux de l'église.

La ligne de trésorerie de la Caisse d'Epargne de 100 000€ a été remboursée.

4 voix contre : Mmes MOREAUD (avec procuration de M. LAFON) et DUFFA (avec procuration de Mme SABROU).

D06 > S.I.T.S. de Belvès : Prise en charge du transport scolaire des élèves allant à Belvès et Sarlat et demande de remboursement.

Monsieur le Maire rappelle que les élèves de Monpazier quittant le primaire sont pris en charge par le Conseil Général pour le transport scolaire vers le collège de Beaumont. Concernant les élèves utilisant le transport scolaire vers Belvès ou Sarlat, le S.I.T.S. de Belvès demande une participation à la commune de Monpazier de 158€ par élève.

Aussi, monsieur le Maire propose de prendre en charge cette participation et de demander le remboursement de celle-ci aux familles.

Mme MOREAUD fait remarquer que cette décision relève peut-être du syndicat scolaire.

Des renseignements seront pris pour savoir s'il s'agit de la compétence du SIVOS.

2 abstentions : Mme MOREAUD (avec procuration de M. LAFON).

D07> CDG 24 : Mise en place d'un document unique concernant la prévention des risques professionnels et demande de subvention à la CNRACL.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la prévention des risques professionnels entre dans les obligations légales des employeurs du secteur public. A ce titre, le Fonds National de Prévention (FNP) de la CNRACL a été créé pour soutenir les actions entreprises dans ce domaine, grâce notamment à la mise en place de démarches de prévention.

Dans ce cadre, le Centre de Gestion de la Dordogne propose un accompagnement technique et méthodologique d'aide à la réalisation de l'évaluation des risques professionnels.

Monsieur le Maire propose la réalisation d'une démarche de prévention sur le thème de l'évaluation des risques professionnels et demande une subvention à la CNRACL pour un dédommagement des heures passées à cet effet.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

D08> SIAEP : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable 2013.

Conformément à l'article 3 du décret n° 95-635 du 06 mai 1995, monsieur le Maire présente pour l'exercice 2013, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) d'alimentation en eau potable adopté par le comité syndical du SIAEP de Monpazier-Beaumont.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

D09> DM sur le budget du CIAP pour une cotisation à l'Office du Tourisme de Domme

Monsieur le maire propose d'adhérer à l'Office de Tourisme de Domme pour bénéficier du dépôt de dépliants du Bastideum à Domme, ainsi que dans d'autres Offices de Tourisme.

Coût 50€ /an.

Transfert de 50€ du compte 6231 vers le compte 658.

2 voix contre : Mme MOREAUD (avec procuration de M. LAFON).

2 abstentions : Mme DUFFA (avec procuration de Mme SABROU).

D10> CIAP : tarifs divers (journée du patrimoine, livres, semaine bleue)

Monsieur le Maire propose de nouvelles prestations et produits à la vente au sein du BASTIDEUM.

A l'occasion de la « Semaine Bleue 2014 » du 13 au 19 octobre 2014, proposition d'un tarif réduit à 3.80€ aux seniors de plus de 60 ans.

A l'occasion des « journées Européennes du Patrimoine 2014, application de la gratuité à l'ensemble des visiteurs (exposition, visite guidée)

Proposition d'un nouvel article à la vente (en dépôt-vente) : le livre de Michel Coste « Monpazier les clefs d'une bastide » à 22.50€.

Concernant le Bastideum, monsieur le Maire précise qu'une réunion de commission culturelle suivie d'une réunion du Conseil municipal sera prévue dans les mois prochains afin de faire le bilan de l'année 2014 et d'établir les perspectives 2015.

2 abstentions : Mme MOREAUD (avec procuration de M. LAFON)

D11> Assainissement : proposition de recrutement d'un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage

Mr le Maire expose l'avancée du dossier de la station d'épuration. Les travaux devraient commencer au printemps 2015.

Dans le cadre de la nouvelle station d'épuration, monsieur le Maire propose de recruter M André Paulus comme Assistant à Maîtrise d'Ouvrage auprès de la commune, afin de l'aider dans ce projet.

Il apportera son expérience et sa connaissance sur différentes missions (assistance au Maître d'œuvre, aide à la réalisation de l'appel d'offre avec les variantes, assistance de la commune au contrat d'exploitation)

Le coût sera de 7 920€ HT réparti en quatre tranches.

Monsieur le Maire précise que ces dépenses seront compensées par les économies qui seront réalisées sur les travaux et la gestion de l'assainissement de la commune.

4 abstentions : Mmes MOREAUD (avec procuration de M. LAFON) et DUFFA (avec procuration de Mme SABROU).

D12> Assainissement : Autorisation au Maire de prendre toutes les dispositions nécessaires concernant la future station d'épuration.

Dans le cadre du projet de la station d'épuration, monsieur le Maire propose, pour plus de réactivité, au Conseil municipal de lui donner mandat pour effectuer toutes les démarches nécessaires concernant la future station (achat de terrains, études complémentaires, lancement des appels d'offres en procédure adaptée pour la construction...)

Mme MOREAUD souhaiterait que les décisions soient prises en réunion du Conseil.

Monsieur le Maire précise que le Conseil municipal sera informé régulièrement des différentes opérations, ainsi que « la Commission Assainissement » qui sera associée et dont l'avis sera demandé sur les actions nécessaires à l'avancée de ce dossier.

2 voix contre : Mme MOREAUD (avec procuration de M. LAFON).

2 abstentions : Mme DUFFA (avec procuration de Mme SABROU).

Monsieur le Maire a levé la séance à 22h50.